

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Acceptation du devis :

Aucune réservation ne sera prise en compte sans confirmation écrite, portant mention d'un « Bon pour accord », et sans réception du règlement demandé. La proposition est soumise à nos disponibilités à la date d'acceptation du devis. L'acceptation du devis vaut acceptation des CGV de la société RTS Monaco.

Règlement :

Le paiement peut être fait au choix en espèce, par virement bancaire, par chèque d'un établissement bancaire domicilié à Monaco ou en France, par carte bancaire VISA ou EUROCARD / MASTERCARD. La seule unité monétaire valide pour le règlement ou la réservation des prestations est l'euro, aucune autre unité monétaire ne pourra être acceptée

Suppléments :

Un devis est indicatif et n'engage pas la société RTS Monaco quant au montant final facturé. Toute modification demandée pendant l'opération peut engendrer des coûts supplémentaires.

Ces suppléments sont :

- heure(s) supplémentaire(s),
- kilomètre(s) supplémentaire(s),
- mise en place d'un relais non prévu (changement de conducteur(s)),
- augmentation des taux de TVA en vigueur.

Rappel de la durée standard des services :

½ journée : 4 heures de service entre 8h00 & 13h00 ou 13h00 & 19h00
Journée : 9 heures de service entre 8h00 & 19h00
Soirée : 5 heures de service entre 19h00 & 24h00

Conditions d'annulation :

Au-delà de 14 jours avant les services : remboursement de l'acompte.
Entre 14 & 8 jours avant les services : 30% du montant total retenus.
Entre 7 jours & 24 heures avant les services : 50% du montant total retenus.

Cas de force majeure :

La société RTS Monaco s'efforcera de faire le maximum pour respecter le programme défini avec le client mais les horaires indiqués dans le devis sont donnés à titre indicatif. En aucun cas, le non-respect de ceux-ci pourrait donner lieu à une indemnisation, à un dédommagement ou à une remise sur le prix de la prestation.

RTS Monaco ne peut être tenue responsable de perturbations des conditions météorologiques (neige, barrière de dégel, verglas, inondation), ou de circulation routières (incluant entre autres Manifestations, grèves, ainsi que d'une pénurie de carburant. Nous ferons le maximum pour mettre un moyen de transport de substitution si cela est nécessaire (accident, panne).

Respect de la réglementation :

Les services seront effectués dans le respect des lois et règlements en vigueur pour le transport de voyageurs.

La convention collective des transports routiers de voyageurs impose les conditions suivantes :

- Amplitude journalière pour un circuit touristique : 14h00,
- Temps de conduite : 9h00/jour (10h00 possible 2 fois par semaine), et 18h00 en double équipage.
- Temps de repos quotidien : 11h00 (pouvant être réduit à 9h00 trois par semaine),
- Temps de conduite continue : 4h30 (4h00 la nuit),
- Temps de coupure : 45 minutes après chaque période de 4h30 de conduite (4h00 la nuit).

Possibilité de fractionner en deux coupures respectivement de 15 minutes puis 30 minutes,

- Le siège convoyeur installé à la droite du conducteur dans l'embranchement de la porte avant EST STRICTEMENT RESERVE au personnel de la société RTS Monaco ou à un guide habilité.

Dans ces temps de conduite, d'amplitude, il faut inclure les parcours HLP (trajet à vide) du conducteur pour rejoindre le client et pour rentrer au dépôt après la prestation ainsi que les opérations de nettoyage, et de plein de carburant.

Dégradation du matériel :

Les autocars assurant les prestations commandées par le client sont inspectés avant chaque départ. Toute dégradation faite par une personne constituant le groupe du client sera facturée. De même, dans le cas où un membre du groupe salirait l'autocar mis à disposition dans des proportions inhabituelles, un forfait nettoyage sera facturé au client pour un montant de 150€ TTC.

Il est rappelé que la consommation d'alcool et de tabac est interdite à bord des véhicules.

Protection des données personnelles :

La société RTS Monaco s'engage à ne pas divulguer les coordonnées de ses clients ainsi que de ses prospects à une société tierce.

Néanmoins, RTS Monaco pourra citer le nom de ses clients en tant que « référence » sur ses propres documents commerciaux et sur son site Internet sauf si le client s'y oppose par écrit dès la signature du devis. Le Client pourra également nous demander de supprimer toute mention de son nom sur notre site Internet et qu'il ne soit plus cité sur les futurs documents commerciaux de la société RTS Monaco.